

**ARRETE DU MAIRE
N° A20231121_016**



TARIFS SERVICE VAISSELLE AU 01 01 2024

Madame le Maire d'Izernore,

- ↳ VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22,
- ↳ VU la délibération N° 2020017 du 25 mai 2020 portant élection du Maire et des adjoints,
- ↳ VU la délibération du conseil municipal N°2020018 en date du 08 Juin 2020, alinéa 2, portant délégation du Conseil Municipal à Madame le Maire pour fixer les tarifs communaux qui n'ont pas un caractère fiscal,
- ↳ VU l'avis de la commission finances du 13 novembre 2023,
- ↳ **CONSIDERANT la nécessité de FIXER les TARIFS relatifs aux prestations municipales pour l'année 2024,**

ARRÊTE

Article 1 :

DE FIXER LES TARIFS DU SERVICE DE LOCATION DE VAISSELLE, (inchangés) applicables pour l'année 2024, comme suit :

| <u>DESIGNATION DU MATERIEL</u> | <u>TARIF DE PERTE/CASSE/DETERIORATION</u> |
|--------------------------------|---|
| COUVERTS | 2 € |
| AUTRES ARTICLES DE VAISSELLE | 4 € |

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront imputées sur le chapitre 75 du budget général.

ARRETE DU MAIRE N° A20231121_016
OBJET : TARIFS SERVICE DE LOCATION DE VAISSELLE AU 01 01 2024

Article 3 :

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 :

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à IZERNORE, le 21 novembre 2023

Sylvie COMUZZI,
Maire d'Izernore



Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la commune et affiché.

Ampliation de cet arrêté :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Nantua ;

*Je certifie le présent acte exécutoire
après avoir été transmis
en Préfecture le... 23/11/2023
qui en a accusé réception le 23/11/2023
et publié le... 23/11/2023.....*
Le Maire,

